

menter le nombre des volontaires sur le terrain. Les pays les moins avancés devraient bénéficier par priorité de cette source supplémentaire de personnel compétent disponible à peu de frais. Néanmoins, les missions et les services des volontaires doivent être évalués pour garantir la qualité de leur contribution.

107. La délégation égyptienne est favorable à la coordination entre le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et les institutions des pays développés. Elle appuie le programme du Fonds, et se félicite de son approche multidisciplinaire comme de son souci d'établir des programmes par pays complets.

108. La délégation égyptienne note avec satisfaction la coopération instaurée entre le FISE, les gouvernements et les autres institutions. Le FISE a apporté une aide pratique aux pays bénéficiaires en leur fournissant des fournitures et du matériel et en finançant la formation de personnel. Des ressources plus importantes sont nécessaires pour aider les enfants dans les pays en voie de développement, et la délégation égyptienne appuie donc la proposition visant à organiser une conférence spéciale pour les annonces de contributions en 1974 pour aider le FISE à réaliser les objectifs qu'il s'est fixés pour 1975.

109. L'assistance importante fournie par le PAM pendant les trois premières années de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement a contribué à la réalisation des objectifs de la Stratégie. Une répartition géographique plus large des stocks alimentaires serait plus propice à l'augmentation du nombre des donateurs, à l'élargissement de la composition de l'assistance alimentaire et à l'accroissement de l'assistance dispensée dans le cadre du PAM et par d'autres circuits multilatéraux. La délégation égyptienne appuie la proposition tendant à verser au PAM des contributions autres qu'alimentaires, sous forme de services ou de donations en nature destinées à améliorer le rendement agricole.

110. M. ELIASHIV (Israël) déclare qu'il ne souhaite pas se laisser entraîner dans un débat politique stérile,

puisque l'occasion lui a déjà donnée de réfuter les allégations sans fondement faites contre Israël par le représentant de l'Égypte. La délégation israélienne regrette cependant de constater que le représentant de l'Égypte profite d'un débat sur le PNUD concernant une assistance constructive au développement pour se livrer à une propagande destructrice.

111. M. ZAHARAN (Égypte), exerçant son droit de réponse, dit que la déclaration du représentant d'Israël est hypocrite, déforme la réalité et s'inspire de sentiments nazis et perfides. C'est Israël qui occupe le territoire de trois États Membres arabes, à savoir l'Égypte, la Jordanie et la République arabe syrienne et non ces États qui occupent Israël. Non content d'usurper la souveraineté territoriale de ces États et de dominer les populations des territoires annexés, Israël exploite illégalement leurs ressources naturelles.

112. Dans le contexte du point de l'ordre du jour examiné, la délégation égyptienne a le droit de faire remarquer qu'Israël ne doit pas bénéficier d'une assistance au développement de la part des Nations Unies, étant donné que la politique nazie qu'il pratique oblige les pays arabes à consacrer les ressources dont ils ont tant besoin à la défense et à des dépenses d'armements pour libérer les territoires occupés par l'envahisseur étranger, à savoir Israël. La délégation égyptienne se doit, en outre, de signaler les difficultés que rencontre l'Égypte pour tirer le meilleur parti de l'aide accordée par le Programme du fait de la politique expansionniste agressive d'Israël.

113. Selon toutes les normes et tous les critères retenus par l'ONU, Israël n'est pas un pays en voie de développement et, comme en outre il ne respecte pas les résolutions et les décisions des principaux organismes du système des Nations Unies, il ne doit donc pas bénéficier d'une aide de ce système.

114. Le PRÉSIDENT indique que la Finlande, le Liban et le Pérou comptent désormais parmi les auteurs du projet de résolution A/C.2/L.1308.

La séance est levée à 18 h 50.

1558^e séance

Judi 15 novembre 1973, à 10 h 50.

Président : M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Éthiopie).

A/C.2/SR.1558

En l'absence du Président, M. Arvesen (Norvège) prend la présidence.

POINT 49 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités opérationnelles pour le développement (*suite*)
[A/9003, chap. VI] :

- a) Programme des Nations Unies pour le développement (E/5256, E/5365/Rev.1, A/C.2/L.1307);
- b) Fonds d'équipement des Nations Unies (A/C.2/L.1306);
- c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général;

- d) Programme des Volontaires des Nations Unies (E/5342, A/C.2/L.1309);
- e) Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population;
- f) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (A/C.2/L.1308);
- g) Programme alimentaire mondial (A/9003/Add.1, quatrième partie; A/9031, A/C.2/L.1298)

1. M. DJERMAKOYE (Secrétaire général adjoint, Commissaire à la coopération technique) dit que la valeur totale des projets du Bureau de la coopération technique — 66 millions de dollars en 1972 — a

sextuplé depuis 1960, alors que les effectifs chargés de gérer les programmes au Siège n'ont fait que doubler. Des réformes urgentes ont donc dû être mises en route pour déployer au mieux les ressources humaines dont dispose le Bureau.

2. Le Commissaire à la coopération technique décrit tout d'abord quelques opérations spécifiques. En Afrique, où se trouvent 15 des 25 pays les moins développés¹, l'exécution de divers projets importants mis sur pied dans les six pays du Sahel qui ont souffert de la sécheresse représente un effort majeur qui sera poursuivi et intensifié dans les années à venir. Un programme de mise en valeur des eaux souterraines a été adopté pour chacun de ces pays et sera exécuté en coopération étroite avec le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel. Au cours des années précédentes, plusieurs projets avaient été entrepris dans la région et au total 27 millions de dollars environ y ont été consacrés. D'autres projets de mise en valeur des ressources en eau ont été lancés également en Ethiopie, au Malawi, au Togo et en Somalie; on a également adopté des projets multinationaux ou régionaux dans ce domaine. Une aide a également été fournie par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des ressources minières, mais l'effort peut-être le plus remarquable entrepris en Afrique au cours de l'année a porté sur les questions de population. Ainsi, 23 pays feront un recensement de leur population au cours de la période 1973-1975. L'assistance prend plusieurs formes : envoi d'experts, fourniture de matériel, formation de techniciens nationaux et assistance aux centres démographiques. Le Bureau de la coopération technique est d'autre part responsable du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, qui donne la priorité à la formation en Afrique même.

3. En ce qui concerne les pays d'Asie et du Moyen-Orient, l'accent a été mis sur des projets à grande échelle dans des domaines tels que la mise en valeur des ressources en eaux, la recherche minière, l'aménagement du territoire et les transports. Cette tendance reflète clairement la priorité attachée par les gouvernements au développement rural et à celui de l'infrastructure; d'autre part, une attention croissante a été consacrée aux ressources naturelles. Les gouvernements se préoccupent également de plus en plus des problèmes posés par une urbanisation accélérée. Au Moyen-Orient, on note un vif intérêt pour l'amélioration des systèmes d'administration, ainsi d'ailleurs qu'en Asie où le Centre asiatique d'administration pour le développement vient d'être établi. Enfin, en matière de statistiques, des projets importants ont été entrepris, en particulier au Bangladesh, en Indonésie, en Iran, en Malaisie et en Mongolie.

4. En Amérique latine, la mise en valeur des ressources en eau prend une place capitale. Le Commissaire à la coopération technique cite également des projets entrepris dans les domaines des ressources énergétiques, des ressources minières, des transports, de l'urbanisme et de l'habitat, de la planification économique et sociale, de l'administration publique et de la population.

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante et unième session, Supplément No 7, par. 66.*

5. L'Organisation des Nations Unies, par le truchement financier du PNUD, apporte également son aide à quelques pays d'Europe, par exemple la Yougoslavie, la Hongrie, la Roumanie, l'Islande, Malte, la Bulgarie et la Turquie.

6. Le programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies a pris en 1972 une orientation nouvelle pour répondre aux résolutions demandant que soient intensifiés les efforts de coopération technique en faveur des pays les moins avancés. Cette orientation a été renforcée en 1973. Ainsi, dans la zone soudano-sahélienne, trois projets, encore modestes certes, ont permis d'amorcer des actions ouvrant la voie à des investissements plus importants. Le premier projet vise à améliorer les conditions de vie des nomades de la région d'Agades, au Niger; ce projet, auquel sont associées la FAO et l'OMS, a permis au gouvernement de disposer d'une équipe d'experts et d'une infrastructure minimale pour l'aider à organiser l'afflux de population chassée de ses zones habituelles de pâturage, tout en préparant un programme de rénovation à plus longue portée de la région. Le second projet, organisé sous l'égide de la CEA, consistait à étudier les ressources et les besoins prioritaires de la sous-région que constituent le Mali, la Haute-Volta et le Niger. Enfin, en Haute-Volta, un projet d'habitat pour les populations urbaines à faible revenu a été lancé. Le Commissaire à la coopération technique cite d'autres projets entrepris dans les pays les moins avancés, par exemple un projet de planification urbaine en Haïti et un projet de planification sociale au Laos; au Yémen démocratique, on cherche à améliorer le sort des populations nomades dans les déserts du nord du pays. En outre, le projet "jeunes économistes" lancé en 1972 a permis de mettre à la disposition de sept pays une douzaine d'économistes après qu'ils eurent suivi un cours d'orientation de trois mois dans divers organismes internationaux.

7. De plus, le programme ordinaire est la principale source de financement des missions de conseillers interrégionaux envoyés auprès des gouvernements qui en font la demande. Enfin, il contribue, bien que de façon limitée, aux activités relatives aux droits de l'homme et au contrôle des stupéfiants.

8. Le programme ordinaire permet notamment de répondre rapidement et avec grande flexibilité à certains besoins des pays les moins développés. Grâce à lui, les gouvernements peuvent à peu de frais entreprendre des actions pionnières qui ouvriront la voie à une assistance ultérieure plus large. Comme il contribue à combler certaines lacunes du système d'assistance technique, il ne mène donc pas une action de substitution, mais de complémentarité. Cette tendance se poursuivra en 1974. A cette fin, le Bureau de la coopération technique compte exploiter activement toutes les ressources dont il dispose, notamment celles qui sont en monnaies non convertibles, en particulier le montant en roubles qui est mis à sa disposition.

9. Le Commissaire à la coopération technique souligne le rôle irremplaçable que jouent les commissions économiques régionales et le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth dans l'exécution des programmes. Le Bureau de la coopération technique fera de son mieux pour encourager ce processus de décentralisation, mais il fera aussi en sorte qu'une politique commune et une approche globale soient

maintenues de façon à préserver l'équilibre et la cohérence aussi bien entre les régions qu'entre les projets régionaux et les projets nationaux. Il convient par ailleurs d'exploiter plus systématiquement les ressources intellectuelles constituées par les instituts régionaux de développement économique et de planification. Le Commissaire estime qu'une coopération très étroite et très franche s'impose avec chacune des composantes du système des Nations Unies, de même qu'avec les organes délibérants, en particulier la Deuxième Commission. Le Bureau a à cœur de répondre aux demandes d'assistance qui lui sont soumises, mais un ordre d'urgence s'impose; il lui faut donc établir un programme de travail, concentrer en premier ses efforts sur les éléments les plus critiques et rechercher des objectifs réalistes. Le Commissaire s'efforcera pour sa part de remédier aux problèmes, aux insuffisances et aux lacunes du programme. Il souligne toutefois que l'aide de l'Organisation des Nations Unies est modeste par rapport à l'effort des gouvernements eux-mêmes et que, sans effort autocentré, l'assistance extérieure est condamnée à être marginale. La meilleure des coopérations est donc celle qui consolide et intensifie la capacité qu'ont les pays de maîtriser leurs propres ressources et leur propre destinée. Le développement est un défi : le Bureau de la coopération technique entend pour sa part mobiliser toute son énergie pour le relever, mais il ne le pourra qu'avec la coopération et la compréhension constructives de tous les Etats Membres des Nations Unies.

10. M. JOSEPH (Australie) dit que son gouvernement appuie les activités du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et qu'il se félicite de la rapidité avec laquelle le Fonds a commencé ses opérations, et surtout du tact et de la diplomatie dont il a fait preuve en s'acquittant de ses responsabilités délicates. En effet, le Fonds est parfaitement neutre et ne cherche à imposer ou à prescrire aucune politique particulière; ainsi, on prévoit que, dans le programme de travail pour 1973-1976, le secteur relatif à la planification de la famille ne représentera que 50 p. 100 des dépenses du Fonds. En fait, cette proportion montre que, loin d'imposer des politiques de limitation des naissances, le Fonds respecte si scrupuleusement sa neutralité qu'il risque de tomber dans l'excès inverse, ce qui détruirait toute sa raison d'être.

11. L'Australie a été heureuse d'appuyer la décision prise par le Conseil d'administration du PNUD approuvant le système d'un "plan roulant", à sa seizième session (voir E/5365/Rev.1, par. 247); elle aurait toutefois préféré que le Conseil d'administration ait une attitude plus souple à l'égard des projets soumis à son approbation. En effet, pour tout projet qui entraîne des dépenses supérieures à un million de dollars et pour certains autres projets, le Directeur exécutif du Fonds est tenu, avant d'engager ces dépenses, de consulter tantôt le Conseil d'administration du PNUD, tantôt l'Administrateur. Le représentant de l'Australie estime que ces restrictions sont parfaitement inutiles; le Conseil pourrait fort bien se contenter d'approuver chaque année le plan roulant pour quatre ans en laissant au Directeur exécutif le soin d'approuver les dépenses pour chaque projet. Cette attitude du Conseil d'administration est symptomatique de la tendance inquiétante qu'ont les organes des Nations Unies de chercher à gérer les activités d'institutions qu'ils n'ont

pour tâche que de diriger. Il faut espérer que, en l'occurrence, le Conseil d'administration ne deviendra pas un boulet que devra traîner le Fonds. Qui plus est, le domaine de la population se prête particulièrement mal à l'ingérence intergouvernementale; peu de gouvernements sont en effet disposés à accepter que les représentants d'autres gouvernements leur dictent ce qu'ils doivent faire dans ce domaine. Il vaut donc beaucoup mieux laisser au Fonds le soin d'en décider par la voie de consultations avec chaque gouvernement bénéficiaire.

12. Le programme des Volontaires des Nations Unies a un potentiel considérable et les faiblesses qu'on peut relever dans les activités de ses premières années d'existence ne sont probablement que des erreurs de jeunesse. En ce qui concerne les dispositions relatives au recrutement des volontaires, le contrat avec le secrétariat international du Service volontaire a été prorogé, mais le programme des Volontaires des Nations Unies espère être bientôt en mesure de procéder à son propre recrutement, en particulier dans les pays en voie de développement. Il s'agit là d'une évolution logique; par contre, le programme devrait continuer à fonctionner si possible par l'intermédiaire des institutions existantes et le Coordonnateur ne devrait pas essayer de jouer l'homme-orchestre. La délégation australienne appuie les propositions qui ont été faites pour améliorer l'efficacité du programme, en particulier en limitant ses activités à un petit nombre de pays et en envoyant des équipes de volontaires plutôt que des volontaires isolés; elle appuie également les efforts tendant à intensifier le recrutement dans les pays en voie de développement.

13. Si l'Australie reconnaît le rôle crucial joué par le FISE, surtout en ce qui concerne les secours d'urgence, elle connaît très mal le mode de fonctionnement interne du FISE ainsi que les problèmes qui peuvent se poser à cet organisme, notamment en matière de gestion et d'exécution du programme. Peut-être faudrait-il en fait que l'Australie songe de nouveau à poser sa candidature au Conseil d'administration du FISE. Cela dit, elle augmentera sa contribution de 24 p. 100 en 1974 et elle a annoncé qu'elle versera une contribution d'un quart de million de dollars pour les opérations spéciales du FISE en faveur des pays de la péninsule indochinoise.

14. La délégation australienne juge que l'on pourrait encore améliorer le fonctionnement du PNUD. Par exemple, si la méthode de programmation par pays offre des avantages multiples, on voit mal à quoi sert le rituel qui consiste à présenter à chaque session du Conseil d'administration 25 ou 30 programmes par pays pour qu'il les approuve. Le Conseil n'apporte généralement rien de neuf et il s'agit en fait d'une simple formalité.

15. L'Administrateur a lui-même soulevé, à la seizième session du Conseil d'administration, la question de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil lorsqu'il a suggéré que celui-ci envisage d'abrégier ses sessions ou même de les limiter à une seule par an. Il semble en effet que l'Administrateur et ses collaborateurs doivent passer le plus clair de leur temps à assister à toutes sortes de réunions et qu'ils n'ont plus le temps de faire quoi que ce soit de constructif. Pour sa part, la délégation australienne a préconisé dès la treizième session une révision des méthodes de travail du Conseil. Par exemple, un grand nombre de questions

sur lesquelles l'Administrateur est prié d'établir des rapports à l'intention du Conseil relèvent davantage du domaine de la gestion. On pourrait également avoir recours davantage à des contacts entre les sessions, ce qui permettrait de réduire le nombre des rapports officiels.

16. Le nombre de documents dont le Conseil d'administration est saisi a quadruplé en quelques années et il semblerait judicieux, comme cela a été suggéré, que l'Administrateur utilise son rapport annuel pour porter à l'attention du Conseil d'administration les questions qui reviennent chaque année au lieu de soumettre des documents séparés au titre de chaque point de l'ordre du jour. En fait, à sa seizième session, le Conseil était saisi d'un rapport de style nouveau qui s'attachait plus directement aux problèmes opérationnels du PNUD. La question de la documentation a été soulevée à la quinzième session, à propos de l'utilité des études détaillées visant à identifier les priorités sectorielles de chaque pays. En fait, la pléthore d'études, d'analyses et d'autres documents sert davantage à compliquer les questions qu'à les préciser.

17. Peu de progrès ont été accomplis dans la rédaction du statut unique à la seizième session et le groupe chargé d'examiner la question reprendra ses travaux à la dix-septième session. M. Joseph fait toutefois remarquer qu'il semble vain de vouloir regrouper les textes existants en un statut unique alors que les résolutions, décisions et autres documents continuent à proliférer non seulement au Conseil d'administration, mais également au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

18. Le Conseil d'administration est convenu à sa seizième session d'allouer une somme supplémentaire de 5 millions de dollars aux pays frappés par la sécheresse dans la région soudano-sahélienne. Le PNUD ne pouvait faire moins, et un grand nombre de délégations auraient souhaité qu'il se montre encore plus généreux, mais il ne faut pas oublier qu'il se consacre avant tout au développement à long terme et que, comme ses ressources sont engagées pratiquement dans leur totalité des années à l'avance, l'aide d'urgence qu'il peut fournir est nécessairement limitée.

19. Le calcul des chiffres indicatifs de planification a partagé le Conseil d'administration en deux camps : l'un composé de pays qui s'opposent à toute réduction de ces chiffres entre le cycle en cours et le cycle suivant et l'autre, composé des délégations, dont la délégation australienne, qui pensent qu'au cours du deuxième cycle il faudrait avant tout donner aux pays pauvres et très peuplés une part équitable, même si cela doit entraîner une réduction des chiffres indicatifs de certains des pays en voie de développement plus avancés. A la seizième session du Conseil d'administration, un compromis s'est dégagé (voir E/5365/Rev.1, par. 90) et l'Administrateur a été prié d'établir de nouveaux calculs en essayant de satisfaire à trois objectifs : accorder au moins 25 p. 100 du total des chiffres indicatifs de planification aux pays les moins avancés; améliorer de façon significative la position relative des autres pays à faible revenu; ne réduire les chiffres indicatifs d'aucun pays bénéficiaire. Ces calculs sont prêts et bien que M. Joseph n'ait pas eu le temps de les étudier, il soupçonne que, quelle que soit la formule adoptée, les trois objectifs ne pourront être atteints que si le taux

d'augmentation des contributions dépasse le niveau prévu, à savoir 9,6 p. 100, faute de quoi il conviendrait de réexaminer s'il y a lieu de maintenir le troisième objectif. Toutefois, le problème des ressources a perdu de son acuité et l'augmentation de 18 p. 100 des contributions permet d'envisager un léger excédent de recettes.

20. La nécessité d'améliorer la capacité d'exécution des projets préoccupe l'Administrateur du PNUD ainsi qu'un grand nombre de délégations, et en particulier la délégation suédoise qui est à l'origine de l'adoption de la résolution 2975 (XXVII) de l'Assemblée générale, relative au renforcement des organisations chargées de l'exécution des projets du PNUD. Dans les cas où les retards sont dus au fait que les Nations Unies ne disposent pas de l'organisme compétent, il conviendrait de recourir au système des contrats de sous-traitance. M. Joseph croit savoir que l'Administrateur partage cette opinion et la délégation australienne est satisfaite de la création au PNUD d'un bureau chargé de la sous-traitance.

21. M. Joseph tient à féliciter l'Administrateur d'être parvenu à contenir dans une certaine mesure l'augmentation des dépenses d'administration. En termes réels, celles-ci n'auront augmenté que de 1,6 p. 100 en 1974, pourcentage sans précédent au PNUD. Bien entendu, aucun laissez-aller n'est possible. L'Administrateur doit continuer à résister ou à s'opposer à tout nouvel engagement financier. A ce propos, la délégation australienne se félicite qu'il ait refusé de souscrire au projet extravagant d'école des cadres de l'UNITAR. M. Peterson doit également être très ferme sur la question de l'augmentation du nombre des conseillers sectoriels. Il conviendra en outre de réétudier la situation concernant le personnel des bureaux extérieurs du PNUD, étant donné que celui-ci absorbe 80 p. 100 des dépenses d'administration du PNUD.

22. La question des frais généraux continue à se poser. Les frais d'appui aux projets du PNUD qui sont supportés par les organisations chargées de l'exécution dépassent largement les 13 p. 100 que rembourse actuellement le PNUD. Or la délégation australienne estime que le PNUD ne peut se permettre de rembourser davantage.

23. Pour terminer, M. Joseph dit que le projet de résolution A/C.2/L.1306, relatif au Fonds d'équipement des Nations Unies, cause quelques difficultés à sa délégation. L'aide publique au développement fournie par l'Australie a augmenté de 20 p. 100 en 1973 et le gouvernement actuel compte redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut fixé dans la Stratégie internationale du développement. Cette aide est fournie essentiellement par les voies bilatérales. En effet, il y a une nette discrimination à l'égard des pays d'Asie et surtout du Pacifique, voisins de l'Australie, dans la répartition des ressources du PNUD. La situation a heureusement commencé à s'améliorer, et c'est pourquoi le Gouvernement australien a augmenté sa contribution de 25 p. 100 et de 42 p. 100 respectivement ces deux dernières années. Mais M. Joseph craint que, plutôt que de verser en plus une contribution au Fonds d'équipement des Nations Unies, le Gouvernement australien ne préfère revenir à l'aide bilatérale. Toutefois, ces difficultés ne sont peut être pas partagées par

les autres délégations et, en ce cas, la délégation australienne ne s'opposerait pas à un consensus.

24. M. KOSSEV (Bulgarie) dit que, étant membre du Conseil d'administration du PNUD, sa délégation a déjà eu l'occasion de faire connaître son point de vue concernant les activités du Programme. Il souhaite néanmoins aborder certains points précis.

25. En tant qu'organe universel, le PNUD doit assurer à tous les pays des possibilités équivalentes de coopération bénévole sur une base multilatérale, afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs de développement économique et social. Depuis la vingt-septième session de l'Assemblée générale, le PNUD a accompli une œuvre valable qui mérite d'être examinée sous un angle positif. Il y a eu, notamment, une augmentation du volume de l'assistance, une rationalisation de la répartition des ressources entre les secteurs du développement, une amélioration de la programmation par pays et une plus grande efficacité dans les activités opérationnelles. La délégation bulgare a également été satisfaite de voir que, dans un grand nombre de pays, l'aide a été utilisée en vue de renforcer le secteur public dans des domaines décisifs pour l'amélioration du niveau de vie de la population. Elle approuve enfin la décision du Conseil d'administration tendant à prendre des mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés et de fournir une aide supplémentaire aux pays de la région soudano-sahélienne victimes de la sécheresse.

26. La délégation bulgare souhaiterait que des mesures soient prises d'urgence pour aider les Etats les plus jeunes, comme la Guinée-Bissau, et les mouvements nationaux de libération, du Mozambique et de l'Angola en particulier, qui mènent une lutte farouche contre le joug colonialiste. Quoi qu'il en soit, la délégation bulgare s'élève contre le fait que le PNUD fournisse une aide à des pays qui pratiquent une politique d'agression et occupent le territoire d'autres Etats, freinant ainsi leur développement. Elle exige l'arrêt immédiat de l'aide aux pays agresseurs et considère que le PNUD ferait œuvre utile en la donnant à leurs victimes.

27. Il conviendrait que le PNUD aide tout particulièrement les pays qui s'efforcent d'améliorer leur potentiel économique, et notamment ceux qui cherchent à intensifier la planification de l'économie. Dans tous les cas, le PNUD doit harmoniser son aide avec les plans nationaux de développement. Il serait souhaitable de fixer le plus rapidement possible les critères qui seront retenus lors du prochain cycle de programmation par pays pour fixer les chiffres indicatifs de planification de façon à tenir compte de la situation particulière de chaque pays.

28. Le PNUD ne devrait pas se contenter des ressources provenant des contributions annuelles, mais chercher ailleurs des fonds supplémentaires, dans le désarmement et la réduction des budgets militaires par exemple. De plus, il conviendrait de limiter au maximum les dépenses qui n'ont rien à voir avec les activités opérationnelles, et à ce propos M. Kossev se félicite que l'Administrateur ait manifesté la même préoccupation.

29. La délégation bulgare pense que les projets régionaux et sous-régionaux revêtent une importance particulière car ils constituent une base de coopération

multilatérale. La coordination au PNUD et entre le PNUD et les organisations chargées de l'exécution doit être améliorée, ainsi que la qualité de l'aide fournie.

30. Le rôle du Conseil d'administration dans l'orientation de la politique du PNUD et dans l'exécution des affaires courantes doit être renforcé. Etant donné le caractère universel du PNUD, la délégation bulgare demande que l'octroi des contrats de sous-traitance et le choix des experts soient faits d'une manière plus équitable entre les pays; il conviendrait en particulier de mettre fin à la discrimination dont sont victimes les pays socialistes et les pays en voie de développement. On pourrait améliorer considérablement l'efficacité du PNUD en concentrant sous son autorité toutes les ressources destinées à l'assistance technique. La nécessité d'augmenter les ressources du PNUD préoccupe un grand nombre de délégations, et M. Kossev voudrait s'arrêter sur une question qui intéresse directement le PNUD, à savoir la proposition formulée par l'URSS tendant à ce que les Etats membres permanents du Conseil de sécurité réduisent de 10 p. 100 leurs budgets militaires et utilisent une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement (point 102 de l'ordre du jour). Le Ministre bulgare des affaires étrangères a exposé la position de son pays en la matière à l'Assemblée générale, le 27 septembre 1973 (2130ème séance plénière). Cette proposition mérite d'être appuyée par le PNUD, car ce serait un nouveau pas sur la voie de la détente et du renforcement de la confiance internationale.

31. Certaines délégations ont exprimé des doutes sur le montant des ressources qui iraient réellement aux pays en voie de développement; or les chiffres montrent que, même si 10 p. 100 seulement de la somme économisée étaient consacrés à l'aide au développement, la somme obtenue serait encore plusieurs fois supérieure au montant actuel des ressources du PNUD. En outre, cette mesure ne serait qu'un début et pourrait être suivie par d'autres réductions encore plus importantes.

32. Pour conclure, M. Kossev donne à l'Administrateur l'assurance que la Bulgarie continuera à coopérer avec le PNUD et qu'elle appuiera toutes les décisions progressistes qui seront prises par le Programme dans l'intérêt de la coopération scientifique, économique et technique entre tous les pays.

33. M. SPITERI (Malte) dit que les activités futures du PNUD, esquissées par l'Administrateur à la 1554ème séance, seront très utiles pour le développement; toutefois la délégation maltaise s'inquiète de certaines tendances qui se sont manifestées au Conseil d'administration du PNUD au sujet de l'avenir du Programme et de son universalité.

34. La décision prise par le Conseil d'administration à sa seizième session (voir E/5365/Rev.1, par. 90) aux termes de laquelle les pays bénéficiaires situés en haut de l'échelle du produit national brut par habitant devraient chercher le moyen de devenir "contributeurs nets" cause une certaine inquiétude au Gouvernement maltais. Parmi les moyens suggérés, on note la réduction ou l'interruption de l'assistance du PNUD, l'augmentation de la contribution volontaire ou une combinaison des deux mesures. Malte n'étant pas représentée au Conseil d'administration du PNUD,

M. Spiteri souhaiterait exposer sa position de façon assez détaillée.

35. Bien entendu, le Gouvernement maltais considère que chaque pays doit contribuer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins. Les pays les moins avancés doivent donc obtenir une proportion relativement plus élevée de l'assistance du PNUD que les pays plus avancés. Il estime également que le produit national brut par habitant et le chiffre de la population doivent continuer à servir de critères de base pour l'octroi de l'aide internationale. Le chiffre indicatif de planification de Malte pour la période quinquennale en cours a été fixé à 2,5 millions de dollars en application de ces critères; comme beaucoup d'autres pays bénéficiaires, Malte n'est pas entièrement satisfaite de ce chiffre.

36. Outre qu'à son stade de développement Malte pourrait absorber une assistance beaucoup plus élevée, il n'a pas été tenu compte de toute une série de problèmes particuliers aux petits pays en voie de développement, et surtout aux pays insulaires, qui doivent surmonter un certain nombre de handicaps dans leurs efforts de développement. Ainsi il leur est plus difficile de réaliser des économies d'échelle qu'aux pays où le marché intérieur est plus vaste. C'est donc dans les industries d'exportation seulement que les petits pays peuvent espérer réaliser des économies d'échelle. Malheureusement, cette nécessité les rend particulièrement vulnérables aux vicissitudes du commerce international. Par ailleurs, ils sont plus tributaires des capitaux et des connaissances techniques importés et, dans le domaine de l'administration et de la défense, leur fardeau est plus élevé que celui des autres pays par rapport au nombre d'habitants. Enfin, les personnes les plus compétentes et les plus motivées ont tendance à émigrer, car les possibilités offertes par un petit pays sont insuffisantes.

37. Outre ces problèmes de caractère général, les pays insulaires, ayant accédé à l'indépendance, doivent maintenant s'atteler à la tâche herculéenne que représente la diversification d'une économie orientée uniquement vers les besoins de l'ancienne métropole, alors qu'ils n'ont plus les moyens financiers nécessaires et ont perdu l'accès aux marchés dont ils ont besoin. Néanmoins, les petits pays jouissent d'un avantage psychologique qui leur permet d'utiliser efficacement l'assistance au développement, à savoir un sentiment plus vif de solidarité nationale. Leurs besoins sont plus grands, mais leur aptitude à mettre l'assistance à profit est également plus grande. Ainsi, Malte a pu prendre cinq décisions stratégiques qui exigeront une réorientation majeure de sa politique au cours des prochaines années, à savoir : fermeture progressive de la base militaire britannique; la modernisation et l'adaptation des chantiers navals; la mobilisation des ressources en vue de développer et de diversifier les exportations; le développement de l'infrastructure nécessaire pour les points précédents; enfin, la mise sur pied de services sociaux à l'image d'un pays indépendant et moderne. Ce programme exigera certainement des sacrifices, mais la coopération internationale peut aider les petits pays à subvenir à leurs propres besoins dans un monde dominé par des pays particulièrement grands et des sociétés géantes.

38. Si le revenu par habitant est d'environ 950 dollars par an à Malte, il importe néanmoins de tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Ainsi, Malte ne pos-

sède aucune ressources minérale; de plus, étant donné le densité de sa population, il lui est difficile de développer son agriculture. Pour assurer son développement économique, elle doit donc miser sur l'industrialisation et chercher à fabriquer des articles manufacturés dans lesquels l'apport intérieur serait suffisant pour contrebalancer les importations de matières premières. Elle a également la ressource du tourisme. Pour réussir dans cette voie, Malte a besoin d'une assistance financière et technique considérable.

39. La balance commerciale de Malte présente un déficit de 47,4 millions de livres. Pour maintenir son revenu par habitant de 950 dollars par an, Malte doit compter sur le revenu que lui procure la location de certaines installations militaires. C'est là le résultat d'une décision politique qui n'a pas été prise à la légère, mais le Gouvernement maltais ne voudrait pas prolonger cet état de choses plus qu'il n'est strictement nécessaire. Pour cela, il doit être assuré de pouvoir compter sur l'assistance des Nations Unies, en particulier du PNUD, afin d'atteindre un stade de développement qui lui permette de continuer sur sa lancée.

40. Le Gouvernement maltais est conscient du fait que l'insuffisance du chiffre indicatif de planification qui lui a été attribué est due à l'insuffisance des ressources du PNUD. Mais il s'inquiète d'entendre que l'on demande avec de plus en plus d'insistance aux pays situés en haut de l'échelle du produit national brut par habitant de devenir contributeurs nets. Cela signifierait que Malte, si elle ne veut pas renoncer totalement à l'assistance multilatérale dont elle a désespérément besoin, devrait verser une contribution de 500 000 dollars au PNUD chaque année. C'est pourquoi M. Spiteri ne peut s'empêcher d'exprimer la profonde inquiétude que cause au Gouvernement maltais une proposition fondée uniquement sur le niveau du produit national brut par habitant des pays bénéficiaires sans qu'il soit tenu compte d'autres facteurs, notamment du chiffre de la population et du montant total des ressources nationales. Il est facile de se rendre compte qu'un pays dont le produit national brut par habitant est relativement élevé, mais dont la population est relativement peu nombreuse, aura un produit total moins élevé qu'un pays dont le produit par habitant est faible, mais dont la population est nombreuse. A Malte, le montant total du budget pour l'exercice en cours dépasse tout juste 38 millions de livres, soit 106 millions de dollars. Il est évident qu'une contribution annuelle de 500 000 dollars au PNUD imposerait au budget un fardeau inacceptable. La délégation maltaise espère donc qu'en examinant cette question, le Conseil d'administration tiendra compte du chiffre de la population, et donc du montant total du produit national brut, ainsi que des problèmes particuliers auxquels se heurtent les petits pays. Si le chiffre de la population est considéré comme un critère valable dans l'attribution de l'assistance, on ne peut le négliger quand il s'agit de déterminer le montant des contributions.

M. Gabré-Sellassié (Ethiopie) prend la présidence.

41. M. HUTAGALUNG (Indonésie) dit que, ayant pu bénéficier directement des services et des activités des organismes d'assistance opérationnelle des Nations Unies, l'Indonésie est convaincue que ceux-ci servent la cause du développement. Ils ont joué un rôle non négligeable dans les transformations qui se pro-

duisent actuellement dans les relations économiques internationales en vue de réaliser les objectifs de la Stratégie internationale du développement. La délégation indonésienne estime donc que les activités de ces organismes d'assistance opérationnelle doivent être élargies et renforcées. Elle a été encouragée par l'augmentation des contributions au PNUD annoncées pour 1974. Comme l'Administrateur, elle pense que cette augmentation sans précédent est un signe de la confiance dont jouit le PNUD. Si les ressources continuent à augmenter à ce rythme au cours des prochaines années, le PNUD pourra certainement améliorer les chiffres indicatifs de planification en tenant compte des nouveaux critères qui ont été choisis pour la période 1977-1981, lors de la seizième session du Conseil d'administration. Le choix de ces nouveaux critères est, selon la délégation indonésienne, la décision la plus importante qu'ait prise le Conseil à cette seizième session. A ce propos, M. Hutagalung tient à dire de nouveau que le calcul des chiffres indicatifs pour le deuxième Cycle de coopération des Nations Unies pour le développement devrait être fondé sur une projection plus optimiste de l'augmentation des ressources.

42. En ce qui concerne les données relatives à la population et au produit national brut par habitant, qui ont été adoptées comme critères de base dans le calcul des chiffres indicatifs de planification pour la période quinquennale prenant fin en 1981, le représentant de l'Indonésie estime que ces données devraient être fournies par la BIRD. La délégation indonésienne remercie le Gouvernement philippin d'avoir généreusement proposé d'accueillir la dix-huitième session du Conseil d'administration du PNUD à Manille et elle espère que le Conseil d'administration acceptera cette offre à sa dix-septième session.

43. Pour ce qui est du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, la délégation indonésienne se félicite de l'extension de ses activités et de l'augmentation du nombre de pays qui bénéficient de son aide. L'accroissement spectaculaire des ressources qui ont été mises à sa disposition témoigne en outre de la confiance dont jouit le Fonds auprès de la communauté internationale. La délégation indonésienne tient à réaffirmer qu'elle appuie son plan de travail pour 1973-1976, y compris son plan roulant, ainsi que ses activités concernant l'Année mondiale de la population et la Conférence mondiale de la population.

44. La délégation indonésienne, qui a toujours été en faveur du programme des Volontaires des Nations Unies, aimerait voir ses activités se développer car elle estime que ce programme peut contribuer de façon substantielle au développement.

45. En ce qui concerne le PAM, M. Hutagalung se félicite que son aide porte en priorité sur la mise en valeur et l'amélioration des sols, la diversification des récoltes, etc., c'est-à-dire sur des projets qui contribuent, à court terme, à faire progresser l'économie des pays. La mise en valeur des ressources humaines n'a pas non plus été négligée. La délégation indonésienne estime donc que, au cours des trois premières années de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, le PAM s'est acquitté de sa tâche d'une manière tout à fait satisfaisante. Il faudrait toutefois qu'il dispose de ressources plus impor-

tantes pour faire face aux demandes d'aide sans cesse plus nombreuses qu'il reçoit. Il est regrettable qu'il ait dû réduire son assistance dans le domaine alimentaire et différer l'approbation de nouvelles demandes d'aide, car cela ne peut que nuire gravement aux pays qui reçoivent une telle aide, d'autant plus que nombre d'entre eux viennent d'enregistrer de très mauvaises récoltes. La délégation indonésienne appuie donc le projet de résolution A/C.2/L.1298 que le Conseil économique et social a soumis pour examen à la Deuxième Commission.

46. Abordant ensuite le rôle du FISE, le représentant de l'Indonésie fait sienne l'opinion de M. Labouisse selon laquelle, par son action en faveur de générations successives de jeunes, cet organisme joue un rôle essentiel dans le développement. Le FISE a obtenu des résultats très positifs grâce à la participation des populations locales à ses projets. Le nombre de personnes, en majorité des enfants, qui bénéficient de son aide a augmenté, tout comme le nombre de ses projets. Le FISE se préoccupe de plus en plus d'aider les pays à dispenser un enseignement de base aux enfants et aux adolescents vivant dans des zones rurales pauvres et dans des taudis, ce qui correspond exactement aux besoins de nombreux pays en voie de développement. Si les résultats obtenus par le FISE paraissent satisfaisants, il en va autrement des ressources financières dont il dispose. Le représentant de l'Indonésie note avec appréhension que, si l'on en juge par les contributions versées jusqu'ici, il est à prévoir qu'en 1975 le volume des contributions n'atteindra pas le chiffre, pourtant raisonnable, de 100 millions de dollars qui a été fixé. C'est pourquoi la délégation indonésienne exprime l'espoir que la Commission adoptera à l'unanimité le projet de résolution A/C.2/L.1308, dont elle est coauteur, et dans lequel les gouvernements sont invités à faire un effort pour que l'objectif de 100 millions de dollars soit atteint.

47. M. OMAR (République arabe libyenne) souligne l'importance que revêtent, pour les pays du tiers monde, les activités opérationnelles pour le développement et le rôle essentiel qui incombe au PNUD et aux organisations participantes dans ce domaine.

48. La délégation libyenne estime, comme l'Administrateur, que les ressources plus importantes dont disposera le PNUD devront être affectées en priorité aux projets régionaux, interrégionaux et mondiaux et devront servir notamment à renforcer les activités du PNUD en ce qui concerne les programmes régionaux et les programmes par pays. La République arabe libyenne n'a pas participé à la dernière Conférence pour les annonces de contributions, mais le Gouvernement libyen a l'intention de verser une contribution.

49. La grande difficulté à laquelle se heurtent les pays en voie de développement est que les pays développés rechignent à leur fournir les services d'experts et les techniques dont ils ont besoin. C'est pourquoi le PNUD doit satisfaire aux demandes des pays en voie de développement dans ce domaine.

50. En ce qui concerne les critères proposés pour le calcul des chiffres indicatifs de planification, la délégation libyenne tient à formuler quelques réserves. A son avis, ces calculs ne devraient pas être fondés sur le revenu par habitant et la population. Il n'est pas juste

en effet de faire preuve de discrimination à l'égard des pays en voie de développement qui ont un revenu par habitant élevé, sans tenir compte des difficultés qu'ils rencontrent pour faire aboutir leurs efforts en matière de développement social et économique. Ces pays ne peuvent donc accepter que l'aide qui leur est fournie soit réduite; ce qu'ils attendent du PNUD, ce n'est pas une aumône mais une aide financière qui leur permette de résoudre leurs problèmes de développement. De l'avis de la délégation libyenne, le rôle du PNUD doit être d'aider tous les pays en voie de développement jusqu'à ce qu'ils atteignent le même niveau que les pays développés. Elle espère donc qu'il adoptera des critères suffisamment objectifs qui tiennent compte des besoins de tous les pays en voie de développement. La délégation libyenne se félicite des efforts faits par le PNUD en faveur des pays en voie de développement les moins avancés. Elle connaît en effet les difficultés économiques et sociales que ces pays doivent affronter. Le Fonds d'équipement des Nations Unies, sous sa nouvelle forme, a dans ce domaine un rôle très important à jouer. Il faut espérer que les pays développés qui se sont jadis opposés à la création de ce fonds adopteront désormais à son égard une attitude positive. La délégation libyenne appuie donc le projet de résolution A/C.2/L.1306.

51. Pour ce qui est du FISE, M. Omar estime que cet organisme mérite l'appui et l'admiration de tous pour l'aide qu'il apporte aux pays en voie de développement dans le cadre des programmes par pays du PNUD. Etant donné la nécessité pour le FISE de disposer de ressources importantes, la délégation libyenne appuie le principe d'une conférence spéciale pour les annonces de contributions. Elle approuve donc le projet de résolution A/C.2/L.1308 et espère que la Commission l'adoptera à l'unanimité. Le représentant de la République arabe libyenne annonce que son gouvernement envisage de verser une contribution généreuse à cet organisme en 1974.

52. En ce qui concerne le programme des Volontaires des Nations Unies, la délégation libyenne estime qu'il pourrait aider plus efficacement les pays en voie de développement si ses participants possédaient de meilleures qualifications et faisaient preuve d'un dévouement supérieur.

53. M. OGISO (Japon) estime que la programmation par pays adoptée par le PNUD est une initiative intéressante, mais qu'il convient peut-être de renforcer son efficacité en procédant à une évaluation plus poussée. Cette évaluation pourrait porter non seulement sur des problèmes fondamentaux tels que l'utilité des projets prioritaires eux-mêmes, mais également sur les détails de leur exécution.

54. La délégation japonaise se félicite des progrès accomplis lors des deux dernières sessions du Conseil d'administration en ce qui concerne l'élaboration des critères à utiliser dans le calcul des chiffres indicatifs de planification pour la période 1977-1981. Le représentant du Japon est convaincu que les nouveaux chiffres indicatifs permettront aux pays en voie de développement les moins avancés et aux autres pays à faible revenu de bénéficier d'une part équitable des ressources. Le Gouvernement japonais espère que le Conseil d'administration achèvera ses travaux à ce sujet lors de sa dix-septième session. Il espère également que le Conseil d'administration se penchera

sur la question des chiffres indicatifs de planification régionaux.

55. En ce qui concerne l'assistance aux pays en voie de développement les moins avancés, la délégation japonaise estime qu'il vaut mieux répondre à leurs besoins dans le cadre de l'assistance technique globale aux pays en voie de développement que d'établir des programmes distincts à leur intention. C'est pourquoi elle n'est pas convaincue de la nécessité de créer un fonds spécial pour financer l'assistance technique multilatérale destinée à ces pays; à son avis, cela pourrait en fait leur nuire.

56. La délégation japonaise est très satisfaite des activités du FISE. Beaucoup de Japonais se souviennent en effet des secours d'urgence qu'il leur a fournis sous forme de vivres après la seconde guerre mondiale. En tant que nouveau membre du Conseil d'administration du FISE, la délégation japonaise espère participer activement à ses travaux lors de sa prochaine session. A ce sujet, la délégation japonaise appuie le projet de résolution A/C.2/L.1308 présenté par les Philippines. Le Gouvernement japonais envisage de contribuer aux travaux utiles effectués par le FISE dans la péninsule indochinoise.

57. Quant au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, le représentant du Japon rappelle qu'une mission spéciale chargée d'enquêter sur les problèmes démographiques en Asie et dirigée par un ancien Premier Ministre japonais, M. Kishi, vient d'effectuer avec l'assistance du Fonds une tournée très utile dans un certain nombre de pays de cette région. La mission a soumis au Gouvernement japonais des recommandations importantes sur les mesures à prendre pour aider les pays d'Asie à résoudre leurs problèmes démographiques. Il faut espérer que ces recommandations se traduiront par des mesures concrètes.

58. Mme THORSSON (Suède) souligne l'importance des activités opérationnelles des Nations Unies et estime que cette importance augmentera encore à mesure que les pays en voie de développement prendront conscience de la nécessité de renforcer leur autonomie économique et sociale. C'est pourquoi la délégation suédoise constate avec satisfaction que l'un des objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement est d'accroître l'aide multilatérale.

59. La délégation suédoise se félicite que des efforts soient constamment déployés pour améliorer les programmes d'assistance. Le processus de réforme entrepris par le PNUD, le compromis réalisé en juin 1973 en vue d'effectuer une nouvelle répartition des ressources futures du programme et les résultats obtenus lors de la Conférence de 1973 pour les annonces de contributions sont des signes encourageants. Il existe cependant encore de nombreux motifs d'inquiétude, tant sur le plan des ressources que sur celui de l'exécution des programmes.

60. La Conférence pour les annonces de contributions a donné des résultats très encourageants et a laissé prévoir d'autres augmentations substantielles des contributions de nombreux pays donateurs. La délégation suédoise constate avec plaisir que la position de la Suède, qui vient au deuxième rang des contributeurs, est disputée par d'autres pays, en dépit d'une augmentation de 38 p. 100 de sa contribution pour 1974. Il est

également encourageant de noter que certains des pays en voie de développement les plus avancés semblent décidés à augmenter rapidement leur contribution au programme et à devenir ainsi des "contributeurs nets". En outre, nombre de pays en voie de développement, dont les moyens sont de toute évidence limités, continuent à verser d'importantes contributions au programme et préservent ainsi son caractère véritablement multilatéral. Cette amélioration des ressources disponibles doit permettre de s'attaquer de façon décisive à d'autres problèmes.

61. En ce qui concerne le Fonds d'équipement des Nations Unies, la délégation suédoise note que, selon les auteurs du projet de résolution A/C.2/L.1306, le Fonds doit viser à rendre les pays en voie de développement les moins avancés plus indépendants en renforçant leur infrastructure sociale et économique. On peut toutefois se demander si le nouveau Fonds pourra obtenir des contributions suffisantes pour entreprendre une action positive et quels seront, à l'avenir, les rapports entre les activités du PNUD et celles du Fonds. Tant que ces questions n'auront pas trouvé de réponse, le Gouvernement suédois ne pourra prendre définitivement position à l'égard du Fonds, mais il appuie tout de même le projet présenté par le représentant des Pays-Bas. La représentante de la Suède rappelle que les contributions spéciales versées par son gouvernement au titre des mesures spéciales à l'intention des pays en voie de développement les moins avancés s'élèveront, en 1974, à 6,5 millions de dollars au total.

62. La représentante de la Suède regrette que les contributions versées directement par les gouvernements au FISE n'augmentent pas plus rapidement. Le Gouvernement suédois estime que l'objectif de 100 millions de dollars en 1975 peut et doit être atteint. Il est cependant anormal que les contributions versées par deux gouvernements, dont celui de la Suède, constituent pratiquement la moitié du budget ordinaire annuel du FISE. C'est ainsi que le Gouvernement suédois a versé en 1973 une contribution d'un montant de 11 millions de dollars, contre 2 millions de dollars en 1968. Il faut espérer que le projet de résolution qui a été présenté à cet effet par le représentant des Philippines sera adopté à l'unanimité.

63. Pour ce qui est du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, il a pu bénéficier jusqu'ici des ressources financières nécessaires. La Suède a été l'un des donateurs les plus importants. La représentante de la Suède constate avec intérêt que le nombre des pays qui fournissent un appui à ce fonds a tendance à augmenter, de même que les demandes d'assistance que le Fonds reçoit. Le Gouvernement suédois continue d'appuyer fermement cet organisme, comme en témoignent les contributions qu'il versera à l'avenir.

64. La délégation suédoise se félicite qu'un compromis ait été réalisé en ce qui concerne les critères régissant la répartition des ressources du PNUD, décision qui permettra de mettre l'accent sur les pays en voie de développement les moins avancés et sur les autres pays à faible revenu pour lesquels l'assistance technique et l'assistance de préinvestissement sont d'une importance cruciale. Elle note également avec satisfaction que le Conseil a décidé d'affecter 7,5 p. 100 des ressources en fonction de critères supplémentaires

parmi lesquels notamment les efforts faits par les pays bénéficiaires pour mobiliser leurs propres ressources et instaurer la justice sociale conformément aux principes énoncés dans la Stratégie internationale du développement. En outre, le Gouvernement suédois fait siennes les idées exprimées à la seizième session du Conseil d'administration selon lesquelles le PNUD devrait renforcer son aide humanitaire et éducative aux populations des territoires libérés d'Afrique qui luttent pour se libérer du joug colonial et de la discrimination raciale. Il faut que l'Administrateur du PNUD poursuive ses consultations avec l'OUA en vue de conclure un accord qui permettrait d'utiliser les ressources du PNUD pour lancer, en consultation avec l'OUA, des projets d'assistance dans les zones libérées de l'Angola, de la Guinée-Bissau et du Mozambique. A sa dix-septième session, le Conseil d'administration devra se pencher sur les divers aspects de cette question.

65. Pour éliminer les obstacles financiers qui pourraient s'opposer à une telle action, le Gouvernement suédois est disposé à verser des contributions supplémentaires en 1974. Etant donné que le PNUD dispose maintenant de contributions spéciales d'un montant total de 14 millions de dollars, il devrait pouvoir traduire les décisions prises par des mesures concrètes dans ces pays.

66. La délégation suédoise est également convaincue que le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle important dans la planification de l'assistance aux pays en voie de développement les moins avancés.

67. Etant donné que les programmes démographiques complètent l'aide au développement fournie par le PNUD, la délégation suédoise estime que le fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population a un rôle important à jouer dans le domaine de la coopération pour le développement. Elle se félicite des décisions prises par le Conseil d'administration en juin 1973 en ce qui concerne notamment le programme de travail, la répartition des responsabilités entre le Directeur exécutif et le Conseil à propos de l'approbation des projets et le système du plan roulant pour la programmation et la planification. La délégation suédoise a également noté avec satisfaction l'importance attachée à la coopération avec le PNUD et avec le FISE, tant au siège que sur le terrain.

68. Dans le domaine de la coopération, la représentante de la Suède a noté tout particulièrement les efforts faits par le FISE pour inscrire son action sur le terrain dans le cadre de la programmation par pays du PNUD. Le PAM pourrait accroître l'efficacité de son aide en faisant de même. Il est essentiel que le PAM concentre encore plus ses efforts sur les pays en voie de développement les moins avancés et sur les autres pays à faible revenu. Au cours des dernières années, il a également joué un rôle de coordination important en matière de secours d'urgence, comme l'a démontré l'opération au Bangladesh. De l'avis du Gouvernement suédois, le PAM sera appelé à jouer un rôle de plus en plus important, aussi bien en sa qualité d'organisation d'aide au développement qu'en sa qualité d'organisation de secours d'urgence.

69. Lors de la vingt-septième session, l'Assemblée générale a reconnu la nécessité pour les organisations chargées de l'exécution de s'acquitter plus rapidement de leurs tâches et d'examiner les obstacles qui pour-

raient gêner leur capacité d'exécution, conformément aux principes énoncés dans le consensus [résolution 2975 (XXVII)]. Il semble que certaines de ces organisations aient décidé d'examiner ce problème, mais beaucoup reste à faire. Depuis 1972, les taux d'exécution ne se sont pas tellement améliorés et demeurent à un niveau nettement insuffisant. Alors que l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisation chargée de l'exécution, était jadis l'une de celles qui avaient le taux d'exécution le plus favorable, il apparaît qu'elle est désormais l'une des organisations qui a le taux le plus faible. La délégation suédoise aimerait savoir les mesures que l'Organisation elle-même a prises pour appliquer la résolution 2975 (XXVII). La difficulté qu'éprouve une organisation à exécuter sa tâche en temps voulu peut avoir des conséquences graves pour les pays qui ont besoin d'accélérer leur processus de développement, et l'ensemble de leur programme peut en souffrir. En outre, s'il s'avère que le système des Nations Unies est incapable d'exécuter les tâches qu'autorisent les ressources disponibles, les pays développés ne seront guère encouragés à augmenter leurs contributions. Il faut espérer que les secrétariats du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population ont conscience de la gravité de la situation et prendront les mesures qui s'imposent, et que, d'autre

part, les organisations chargées de l'exécution assumeront également leurs responsabilités. Une autre solution serait évidemment de charger de l'exécution des organisations ne faisant pas partie du système des Nations Unies et de donner aux pays bénéficiaires eux-mêmes une responsabilité plus grande en ce qui concerne l'exécution des programmes.

70. La première opération d'examen et d'évaluation n'incite pas à se réjouir des résultats obtenus dans le domaine de l'aide au développement. C'est pourquoi il est d'autant plus satisfaisant de constater les progrès accomplis par l'assistance multilatérale qui, en 1972, a atteint 22 p. 100 de l'assistance totale. L'assistance multilatérale n'est liée à aucune considération politique ou économique et est régie par des organes intergouvernementaux où pays donateurs et pays bénéficiaires décident du contenu et de l'orientation des programmes d'assistance de façon démocratique. Ainsi que l'ont souligné de nombreux orateurs, la récente Conférence pour les annonces de contributions a clairement démontré que la communauté internationale a non seulement confiance dans l'administration des programmes et dans le processus de réforme en cours mais aussi dans la coopération multilatérale en tant que telle.

La séance est levée à 13 h 20.

1559^e séance

Vendredi 16 novembre 1973, à 10 h 55.

Président : M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Ethiopie).

A/C.2/SR.1559

POINT 49 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités opérationnelles pour le développement (*suite*)
[A/9003, chap. VI] :

- a) Programme des Nations Unies pour le développement (E/5256, E/5365/Rev.1, A/C.2/L.1307);
- b) Fonds d'équipement des Nations Unies (A/C.2/L.1306);
- c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général;
- d) Programme des Volontaires des Nations Unies (E/5342, A/C.2/L.1309);
- e) Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population;
- f) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (A/C.2/L.1308);
- g) Programme alimentaire mondial (A/9003/Add.1, quatrième partie; A/9031, A/C.2/L.1298)

1. M. LUCHTERHAND (République démocratique allemande) souligne l'importance du PNUD, qui favorise de plus en plus efficacement le progrès économique des pays en voie de développement. La délégation de la République démocratique a noté que le point de vue de l'Administrateur sur les dépenses militaires rejoint la proposition soviétique tendant à réduire de 10 p. 100 les budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et à utiliser une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux

pays en voie de développement (point 102 de l'ordre du jour).

2. La délégation de la République démocratique estime que l'efficacité du PNUD dépend essentiellement de la façon dont il met ses principes en pratique et dont il fait concorder ses activités avec les objectifs de développement établis par les pays; elle dépend également de l'utilisation rationnelle des ressources financières dont il dispose et de la possibilité pour lui de promouvoir la stabilité de l'évolution socio-économique à long terme des pays en voie de développement.

3. Le PNUD, qui fait partie intégrante du système d'organes de l'ONU s'occupant de coopération et de développement dans les domaines économique, scientifique et technique, est tenu de se conformer aux recommandations et décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de son propre Conseil d'administration, notamment en respectant et en appliquant les principes de coopération entre les Etats qu'énonce la Charte des Nations Unies, et surtout les principes de l'égalité des Etats et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

4. La délégation de la République démocratique allemande pense, elle aussi, que l'adoption de la programmation par pays et des chiffres indicatifs de planification a permis au PNUD d'utiliser plus rationnellement les ressources financières dont il dispose.